



**COMPTE-RENDU VALANT PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021 A 20 H 30**

Présents : MM. CALAS Franck, CHAMPION Jean-Pierre, KNEPERT Marie-Laure, PAULE Emilie, PERRAUD Camille, POULAIN Christophe, REY Didier, ROBERT Magali, ROLLET Jocelyne, VANNIER Thomas formant la majorité des membres en exercice

Absent (e)s / Pouvoir(s) : CHABANON Thierry (pouvoir à Franck CALAS), DE CLAVIERE Eric (pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION), MABRU Philippe (pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION), MARTINEZ Frédéric (pouvoir à Christophe POULAIN), QUILLIEN Alexandre (donne pouvoir à Thomas VANNIER),

Monsieur le Maire, Franck CALAS, ouvre la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : Camille PERRAUD

Le compte-rendu valant procès verbal du 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Puis, selon l'ordre du jour :

I/ Décision Modificative n°4

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CHAMPION qui explique que les écritures comptables suivantes sont nécessaires pour rééquilibrer certains comptes :

022 – dépenses imprévues	- 3520.00 €	
65548 – Autres contributions		+ 1820.00 €
6574 – Subv. fonct. person. droit privé		+ 1700.00 €
60628 – Autres fournitures non stockées	- 800.00 €	
60622 – Carburants		+ 800.00 €
6288 – Autres services extérieurs	- 3440.00 €	
6188 – Autres frais divers		+ 3440.00 €
6262 – Frais de télécommunication	-1000.00 €	
6232 – Fêtes et cérémonies		+1000.00 €

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du Conseil pour effectuer ces écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative dans son intégralité.

II/ D-2021-11-01 : Vente de foin

Monsieur le Maire rappelle que chaque année une vente de foin est organisée par la commune des parcelles situées au Pâqui.

Il demande l'accord des membres du Conseil sur la date et les montants de mise à prix + enchère minimum.

Monsieur le Maire propose que la vente soit effectuée le 11 décembre 2021 à 9h30 en Mairie et de maintenir les tarifs de l'année précédente soit :

- mise à prix de chaque parcelle : 180 €
- enchère minimum : 10 €.

Il précise que le fauchage de ces parcelles se fera obligatoirement avant le 10 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les demandes énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

III/ D-2021-11-02 : Tarif des concessions

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que depuis 2004 les prix des concessions n'ont pas été réévalués. Il propose de fixer les prix des concessions d'une superficie de 2 m² comme suit :

- ☞ 15 ans : 100 €
- ☞ 30 ans : 150 €
- ☞ 50 ans : 250 €

Aucun changement dans le prix des cases de Columbarium fixé par délibération en date du 25/10/2002 soit :

- ☞ 30 ans : 152 €
- ☞ 50 ans : 305 €

Il demande aux membres du Conseil de se prononcer sur les nouveaux tarifs proposés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil acceptent les nouveaux tarifs et autorisent Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Commentaires :

Marie-Laure KNEPERT : Je croyais que les concessions étaient perpétuelles ?

Jean-Pierre CHAMPION : Les concessions perpétuelles n'existent plus depuis quelques d'années.

Thomas VANNIER : Est-il toujours possible d'effectuer un renouvellement de concession ? Quels prix sont applicables ?

Jean-Pierre CHAMPION : Bien sûr les renouvellements sont possibles aux tarifs en vigueur lors de la demande.

IV/ Fibre optique : choix de l'opérateur

Monsieur le Maire explique qu'il ne s'agit pas de choisir un opérateur mais juste de demander aux membres du Conseil un accord de principe pour l'autoriser à faire faire une analyse technique gratuite par un bureau d'étude afin d'être sûr de pouvoir être raccordé à la fibre. En effet, suite à l'annonce de l'abandon du signal analogique prévu en 2023 il s'avère nécessaire d'étudier différentes possibilités au niveau de la téléphonie.

Commentaires :

Emilie PAULE : Les prises téléphones en « T » ne vont plus fonctionner ainsi que les vieux téléphones ?

Franck CALAS : Oui les prises en « T » ne fonctionneront plus.

Thomas VANNIER : Les habitants vont-ils être accompagnés au niveau national ?

Jean-Pierre CHAMPION : Je ne sais pas. Ce point sera à voir lors d'une réunion de notre commission pour communiquer à ce sujet auprès de nos habitants.

V/ Rapport des commissions

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET informe que :

1 Urbanisme :

- Toujours quelques dossiers en cours.
- Plusieurs rendez-vous ont été pris concernant des dossiers litigieux.
- Une réunion aménagement du territoire s'est tenue à la Communauté de communes le 17/11/2021 sur la révision de la carte communale de Peyzieux sur Saône. Les avis sont favorables.
- La Saisine par Voie Electronique (SVE) des dossiers d'urbanisme doit être mise en place pour le 1^{er} janvier 2022. Un modèle de CGU a été proposé par le SIEA. Après étude de celles-ci avec la secrétaire elles paraissent correspondre aux attentes de la commune.
- Le 16/12 matin elle assistera avec Jean-Pierre CHAMPION à une formation sur le nouveau logiciel urbanisme : Next'Ads.

2 Développement durable :

- La commission s'est réunie le 03/11 dernier.
- Les manifestations prévues pour la semaine européenne de la réduction des déchets prévues la semaine du 20 au 28 novembre sont reportées au printemps. Le vendredi 18/03 de 20h à 22h une conférence sur le Zéro déchet animée par Florence BERNARD se tiendra à la salle polyvalente. Le ramassage des déchets se fera le samedi 19/03 matin. Dans l'après-midi de 15h30 à 17h à la salle polyvalente, plusieurs ateliers seront proposés : fabrique ta lessive, fabrication d'un Tote Bag, etc.... Dans un même temps à l'extérieur la confection et aménagement de 3 hôtels à insectes sera proposée. A voir pour communiquer à ce sujet.
- Un paysagiste a été contacté pour une intervention sur le compostage, broyage des déchets verts.... sous forme d'atelier participatif. Cette animation viendrait en complément de l'intervention de l'ONF et de la randonnée découverte prévues en mai 2022.
- Les invitations pour le spectacle 1^{ère} page qui se déroulera le 27/11 à la salle polyvalente ont été envoyées et des flyers ont été déposés dans les écoles.
- L'opération 1^{ère} page 2022 est lancée.
- Les membres de la bibliothèque sont allés chercher de nombreux livres (nouveau) sur Mâcon.

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION nous informe que :

- Sa commission se réunira courant janvier pour la préparation du budget.
- L'inscription à Villes et Villages Internet a été finalisée. Les résultats seront connus début février 2022.

Gestion du Territoire

Monsieur Didier REY nous informe que :

- Les filets des cages de foot et basket doivent être commandés dès à présent car beaucoup de problème d'approvisionnement. Le devis s'élève à 895.20 € TTC et doit être validé impérativement avant la fin du mois de novembre pour un maintien des tarifs.

- Concernant le mécénat avec l'ONF a commencé les travaux. Il demande à la commission communication de bien vouloir informer les habitants sur la nature de ces travaux (voir le récapitulatif envoyé par M. Dominique DENIAU).
- Il reste du bois à enlever avant fin de semaine prochaine. L'entreprise qui les a achetés n'en veut plus. Voir qui pourrait être intéressé pour les prendre.
- Le système de chauffage de la salle polyvalente serait à changer car le programmeur est obsolète et la consommation électrique est très importante. Quand la salle des fêtes n'est pas louée pendant un long moment voir s'il ne serait pas judicieux de débrancher la chambre froide.
- Frédéric MARTINEZ a fait la synthèse sur les chemins disparus. Les propriétaires vont être contactés.
- Les illuminations ont été installées par les employés communaux.

Didier REY donne la parole à Camille PERRAUD qui explique la façon de procéder de l'architecte en charge de l'étude de la salle du co-working qui a répondu à notre demande. Dans un premier temps il faut que l'on valide son devis et dans un second temps les devis des travaux seront transmis. En ce qui concerne les 15 % de commission, c'est un barème il n'y a donc pas possibilité de le modifier car c'est en fonction des montants des travaux estimés. Un troisième architecte, situé sur Mâcon, a été contacté.

Didier REY reprend la parole et informe que :

- Il faut prévoir au budget 2022 l'étude géologique du parking de la Mairie (environ 4000.00 €) qui consistera principalement à faire du carottage pour voir l'état du sous-sol.
- Un rendez-vous a eu lieu concernant le tuyau PVC installé dans le Serran. Etaient présent M. BINET, M. ROUX, Monsieur le Maire et lui-même.
- Un ancien lavoir a été découvert chez M. COTTEY Daniel. Voir s'il serait possible de le réhabiliter bien qu'il soit situé sur un terrain privé.

Commentaires :

Didier REY : Jennyfer merci d'envoyer les vidéos que nous a transmis l'ONF aux membres du Conseil.

Jocelyne ROLLET : Je connais peut-être une personne qui pourrait être intéressée par le bois. Je vous tiendrais informés.

Marie-Laure KNEPERT : Concernant les travaux effectués par l'ONF bien préciser qu'ils sont effectués sur les conseils avisés de l'ONF.

Camille PERRAUD : Les panneaux d'information pourraient être installés sur le site ?

Didier REY : Oui à voir

Jean-Pierre CHAMPION : Il me semblait qu'il fallait que la chambre froide marche en continu

Didier REY : Oui en effet il faut la débrancher que si on ne l'utilise pas pendant plusieurs mois comme lors des confinements.

Jean-Pierre CHAMPION : Il me semble qu'il y a également un architecte sur Châtillon.

Jean-Pierre CHAMPION : Où en sont les travaux de chez M. LORIN,

Didier REY : Les relances ont été faites ce jour.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU absent.

V/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que :

- Il sera en formation la semaine prochaine. Retour prévu jeudi soir.
- Suite à la réunion du conseil du SIVOS, une pompe à chaleur va être installée dans la classe des GS/CP.
- La réunion du conseil d'écoles a été très constructive.

- L'élagueuse est en très mauvais état. Il va absolument falloir réfléchir au sujet de son remplacement en 2022.
- La RD 100 va être réouverte à la circulation dès demain soir.
- La classe en 1 a demandé si la commune allait offrir le vin d'honneur pour les conscrits le 12 décembre prochain. Aux vues des conditions sanitaires qui se dégradent il est préférable de refuser. La présidente sera avertie.

Didier REY demande à quelle date vont être enlevées les guirlandes pour prévoir la location de la nacelle. Monsieur le Maire propose la semaine 5 soit du 31/01/2022 au 04/02/2022.

Marie-Laure KNEPERT demande à quelle date va paraître le bulletin municipal. Franck CALAS l'informe qu'il devrait être distribué fin janvier.

Jocelyne ROLLET demande si les vœux du Maire sont maintenus. Monsieur le Maire lui répond que cela dépendra de l'évolution des conditions sanitaires.

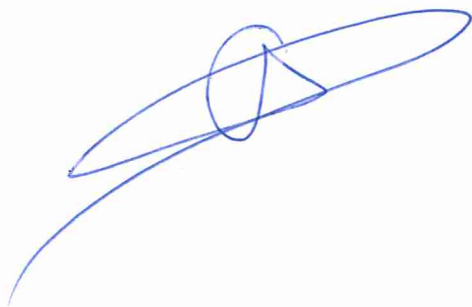
Thomas VANNIER demande s'il est possible de faire intervenir sur la commune le conseiller numérique France Service. Monsieur le Maire lui répond que cela est possible. Un rendez-vous est en cours d'organisation.

Thomas VANNIER nous informe que suite à sa demande auprès de M. MATTEUCCI (président de l'AJC), des statistiques sur la présence d'habitants de Mogneneins aux diverses animations proposées par leur association.

La date du prochain conseil est fixée au 13 Janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 22 h 20.

**La Secrétaire de Séance
Camille PERRAUD**



**Par délégation du Maire,
Le Maire-Adjoint,
Jean-Pierre CHAMPION**

